



Législation

Programme de formation professionnelle « Shiraka »

Les Pays-Bas invitent les fonctionnaires des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à se porter candidats à un programme de formation intitulé législation.

Les pays suivants peuvent participer: l'Algérie, l'Egypte, l'Irak, l'Iran, la Jordanie, la Libye, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, l'Oman, les Territoires Palestiniens, le Soudan, et la Tunisie.

Ce stage de formation offrira aux participants les informations et les outils nécessaires pour leur permettre d'améliorer la législation dans leur pays. Les participants auront aussi l'occasion de rencontrer des fonctionnaires actifs dans le domaine de la rédaction législative afin d'échanger les points de vue et meilleures pratiques. Enfin, ce stage permettra également aux participants de renforcer leurs liens avec les Pays-Bas et le gouvernement néerlandais.

Objectifs de la formation

Organisée par le ministère néerlandais des Affaires Etrangères, la formation a pour objectif de permettre aux participants de:

- dispenser une formation de haute qualité à un groupe de 25 fonctionnaires impliqués dans le domaine de la rédaction législative dans leurs pays respectifs;
- familiariser les participants avec les bonnes pratiques en matière de rédaction législative;
- permettre aux participants d'agir en tant qu'agents de changement dans leurs pays respectifs.

Le stage permet également de développer la coopération entre les Pays-Bas et de la région MENA, ainsi que la coopération régionale.

Programme de formation

Le programme de formation sur la législation consiste en une formation en ligne de 5 semaines (1 jour par semaine, 5 sessions/séances au total), suivie d'une formation de 11 jours aux Pays-Bas (y compris les jours de voyage). Les deux modules sont liés et conçus pour soutenir l'apprentissage grâce à un suivi et à des commentaires personnalisés sur la pratique législative réelle des participants.

La formation sera interactive et orientée vers la pratique et la coopération, tout en offrant aux participants des idées et des perspectives nouvelles ou comparatives sur :

- le système néerlandais, y compris le rôle de la législation et du processus législatif;
- la politique et la pratique en matière de qualité législative aux Pays-Bas;
- l'architecture d'un projet de loi;
- les règles et les structures linguistiques dans la rédaction juridique;
- la participation du public et de la société civile à la préparation de la législation;
- les outils et les ressources des rédacteurs législatifs néerlandais.

Les éléments théoriques seront complétés par des exemples pratiques et des travaux individuels et en groupe, ainsi que par des discussions et débats en groupe. Les participants découvriront et appliqueront les outils utilisés par les rédacteurs de loi néerlandais et devront contribuer activement aux sessions de formation.

Des échanges de points de vue et d'expériences avec des juristes du ministère de la Justice et de la Sécurité des Pays-Bas feront également partie de la formation, de même que des visites dans d'autres institutions néerlandaises clés, comme par exemple la Chambre des représentants et la Cour Internationale de Justice.

Date, lieu et langue de formation

La formation se déroulera sur une période de deux semaines (non consécutives).

Partie I: 31 mai – 2 juillet, 2021 Partie II: octobre, 2021
En ligne via Zoom La Haye
Pays-Bas

Le stage est offert en anglais, avec une interprétation simultanée anglais – arabe lorsque nécessaire. Les participants sont tenus de suivre la totalité du programme. Un certificat sera délivré à l'issue de la formation.

Coût de la formation

Pour chaque participant des pays qui figurent sur la [liste des bénéficiaires d'aide publique au développement](#) (APD), les coûts relatifs au transport international (classe économie), logement (pension complète), visa, assurance et les coûts de la formation seront couverts par une bourse complète offerte par le Ministère néerlandais des affaires étrangères. Les participants des pays qui ne figurent pas sur cette liste devront prendre en charge leurs coûts relatifs au transport international (billets d'avion et visa); leurs frais de logement (pension complète), assurance et les coûts de la formation seront couverts par la bourse nommé ci-dessus.

Tous les participants sont responsables de l'organisation de leur transport vers et depuis l'aéroport dans leur pays d'origine.

Les participants des pays bénéficiaires de l'APD devront eux-mêmes prendre en charge les coûts de transport locaux, dans le cas où ils partiront d'un aéroport international situé en-dehors de leur propre pays. Seuls les coûts de transport correspondant à la partie internationale de leur voyage seront remboursés.

Les participants sont appelés à entreprendre les procédures nécessaires pour l'obtention de leurs visas.

En cas de défection ou d'annulation dans les quatre semaines précédant le début de la première partie de la formation, l'organisateur a le droit d'exiger le remboursement des frais engagés auprès de l'employeur du participant concerné.

Inscription

L'inscription se fait en ligne, avant le 15 mars 2021, en créant un compte permettant de remplir le formulaire d'inscription.

Allez sur le site Internet: <http://www.shiraka.nl>

Cliquez sur « Register ». puis sur « Créer un compte ». Remplissez vos données personnelles et information de connexion, puis cliquez sur « Inscription ». Une fois votre enregistrement terminé, votre compte est créé. Connectez-vous pour compléter le formulaire d'inscription et finaliser votre inscription. Vous recevrez un email de confirmation.

Les critères d'éligibilité sont les suivants:

- Vérification administrative; seulement les dossiers complets reçus avant la date limite seront pris en compte.
- Fonctionnaires travaillant dans le domaine de la rédaction législative.
- Expérience professionnelle de 5-10 ans en rédaction législative.
- Les candidats, qui n'ont pas encore participé à un cours Shiraka ou Matra Sud sont encouragés à appliquer.

En total, 25 places sont disponibles et seront équitablement réparties entre les pays bénéficiaires. Obtenir une parité hommes-femmes dans la délégation fera partie de la sélection, car nous accordons une grande importance à la diversité parmi nos participants. Une compréhension passive de la langue anglaise est un avantage, mais ne sera pas un critère de sélection.

Shiraka programme de formation

La formation fait partie du programme Shiraka, une initiative du Ministère néerlandais des Affaires Etrangères. Shiraka est un programme de coopération bilatérale, mis en place par les Pays-Bas afin de contribuer aux évolutions politiques que connaît la région MENA. Il s'agit d'un programme de coopération bilatérale initié par les Pays-Bas pour stimuler et soutenir le processus de transition en cours dans la région MENA et pour renforcer la coopération entre les Pays-Bas et les pays cibles.

Plus d'informations

IO@rvo.nl (pour l'inscription en ligne);

Shiraka.legislation@cilc.nl (pour plus d'information sur la formation)

Le programme Shiraka est une initiative du Ministère néerlandais des Affaires Etrangères, dont la mise en oeuvre est confiée à l'Unité Programmes Internationaux de l'Agence néerlandaise pour les entreprises. La formation Législation est organisée conjointement par l'organisation le Centre pour la Coopération Juridique Internationale (CILC) et l'Académie pour la législation.

Ministère des Affaires Etrangères
Rijnstraat 8
P.O. Box 20061 | 2500 EB
La Haye, Pays-Bas



Netherlands Enterprise Agency